

Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne

Rapporteur : M. Jean HAMON

24 juin 2016 au matin, l'Europe découvre avec surprise le résultat du vote de la veille : 51,9 % des électeurs britanniques ont voté en faveur du Brexit¹, c'est-à-dire de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Il s'agit de la première utilisation de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) qui ouvre depuis 2009 la possibilité pour un Etat membre de quitter l'UE. Passée cette première réaction, les Etats, les autorités locales et régionales, les acteurs socio-économiques et les citoyens prennent conscience qu'ils font face à un événement marquant de l'histoire européenne et que de nombreux paramètres sont désormais à redéfinir.

La Région Bretagne réagit très rapidement à travers la voix du Président du Conseil régional, Jean-Yves Le Drian. Lors de la session plénière du 30 juin 2016, il annonce sa volonté de saisir le CESER sur cette question. A partir d'une analyse de la diversité et de la richesse des relations existant entre la Bretagne et le Royaume-Uni, le CESER a ainsi tenté d'objectiver les conséquences possibles du Brexit pour la Bretagne. Il a retenu l'hypothèse unique que le Brexit aurait lieu et n'a pas cherché à élaborer des scénarios contrastés sur les futures relations entre le Royaume-Uni et l'UE. Il a choisi de dresser une cartographie des secteurs d'activité les plus exposés.

Aucun acteur ne dispose à ce jour de visibilité sur l'aboutissement de la négociation et les accords qui seront passés entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. **Pour autant, une analyse régionale à la fois panoramique et sectorielle apparaît nécessaire afin de permettre aux acteurs publics et socio-économiques d'anticiper et d'être force de propositions. En effet, les conséquences économiques, sociales, environnementales et territoriales de cette décision pourraient être importantes pour la Bretagne.**

- **Le Royaume-Uni dans l'UE : histoire et enjeux de la négociation**

Brexit ou « Remain² »... Ces mots ont fait l'objet de longues discussions passionnées depuis l'annonce le 23 janvier 2013 d'un référendum par le Premier Ministre britannique de l'époque, David Cameron. Mais le débat remonte à beaucoup plus loin. La relation entre le « Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord » et ses voisins européens a toujours été complexe et nourrie de rebondissements. Les dernières négociations dataient de février 2016 et avaient abouti à des concessions européennes et à un accord qui aurait dû s'appliquer en cas de maintien dans l'UE. Mais cela n'aura pas suffi à empêcher la surprise du 23 juin que l'on connaît, les électeurs britanniques ayant voté majoritairement en faveur du Brexit.

La procédure qui sera mise en place au Royaume-Uni pour décider du déclenchement de l'article 50 du TUE n'est pas arrêtée. La nouvelle Première Ministre britannique, Theresa May, a annoncé que cela aurait lieu avant fin mars 2017. Mais des débats subsistent encore sur la consultation ou non du Parlement britannique. Quand l'article 50 aura été enclenché, le Royaume-Uni et l'UE disposeront de deux ans pour négocier les conditions de la sortie. Suivant l'accord qui sera trouvé, les conséquences du Brexit seront très différentes.

L'adhésion pleine et entière à l'Union européenne et par conséquent l'accès à son marché intérieur reposent sur quatre libertés fondamentales : **la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.** L'équilibre entre ces libertés sera au cœur de la négociation sur le Brexit. Plusieurs scénarios sont

1 Brexit = Contraction de British exit

2 To remain = rester

envisageables à terme : une adhésion à l'Espace économique européen (EEE), un accord bilatéral sur-mesure, la mise en place d'une union douanière, l'établissement d'un accord de libre échange ou encore des relations basées sur une simple appartenance à l'Organisation mondiale du commerce. **Mais la position de l'UE est ferme pour le moment : le Royaume-Uni ne peut pas disposer de la libre circulation des biens et des capitaux tout en refusant la libre circulation des personnes.**

Le CESER a choisi d'aborder successivement les enjeux transversaux, sectoriels et géographiques du Brexit. Il suggère également de se mettre dès à présent en ordre de marche en identifiant les perspectives de « l'après Brexit ».

1. Des enjeux systémiques et transversaux

Les risques de ruptures liés au Brexit sont complexes à anticiper et dépendent essentiellement du résultat du processus de négociation qui sera engagé entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. L'hypothèse d'un « soft Brexit » aurait des conséquences plus limitées sur les autres Etats membres et donc sur la Bretagne. Un « hard Brexit » pourrait signifier des changements majeurs à l'échelle européenne. Néanmoins, des instabilités sont déjà observées et le CESER se concentre sur celles-ci.

Tout d'abord, une forme d'attentisme se développe face à l'incertitude croissante. Suite au référendum, la demande commerciale britannique envers la France est plus faible avec des conséquences sur la croissance française. Ensuite, la baisse du cours de la livre confère un avantage compétitif aux produits britanniques au niveau international et renchérit le coût des importations françaises au Royaume-Uni. Cela pourrait entraîner des pertes de parts de marchés pour les productions françaises. Enfin, cette dépréciation a des conséquences à la baisse sur le pouvoir d'achat des Britanniques.

→ Il est complexe d'anticiper et surtout de quantifier les conséquences que pourrait avoir le Brexit sur les entreprises bretonnes. **Les effets sur la confiance des ménages, conjugués à la baisse de la livre, pèseront probablement sur les exportations des entreprises bretonnes à destination du Royaume-Uni.** Néanmoins, cela n'est pas encore observable dans les carnets de commandes.

- **Un enjeu majeur : la parité monétaire**

Bien qu'indirecte, l'évolution de la parité monétaire est la conséquence la plus immédiate identifiée suite à l'annonce du Brexit. La dépréciation de la livre avait atteint près de 15 % face à l'euro mi-octobre 2016.

Une livre basse provoque une baisse du pouvoir d'achat des Britanniques et un renchérissement mécanique des coûts d'importation pour le Royaume-Uni. Ce déséquilibre des prix avec l'UE fragilise les échanges commerciaux entre les deux rives de la Manche et pourrait affecter la compétitivité des entreprises bretonnes exportatrices, or de nombreux produits consommés outre-manche sont importés.

En Bretagne, les secteurs du tourisme, du transport transmanche (maritime et aérien), l'ensemble des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni sont concernés par l'évolution de la parité monétaire, ainsi que les résidents britanniques installés en Bretagne. Les observateurs devront être particulièrement vigilants quant à l'évolution des marges des entreprises et à la question du partage de l'effet de change entre consommateurs et producteurs. La question de la parité monétaire est complexe et fluctuante, l'échelon régional n'a aucun levier dessus et en subit les conséquences.

→ **Un suivi attentif sera nécessaire pour s'adapter au mieux et le plus rapidement possible aux effets induits pour les acteurs socio-économiques du territoire.**

- **Des changements réglementaires à terme en Bretagne ?**

Les changements réglementaires qu'un Brexit dur pourrait engendrer auraient des conséquences majeures. En matière de biens et services, ils pourraient entraîner une rupture de l'union douanière et le rétablissement de barrières tarifaires, autrement dit de droits de douane, sur certains produits. En outre, les négociations pourraient conduire à la réinstauration de barrières non-tarifaires complexifiant les échanges et l'accès aux différents marchés : accroissement des formalités, normes, coûts administratifs induits à la charge des entreprises...

En cas d'entraves fortes à la liberté de circulation des biens et des services, les conséquences seraient défavorables pour la Bretagne. Dans ce domaine, le caractère mutuellement bénéfique des échanges avec le Royaume-Uni plaide pour la mise en place d'un cadre juridique permettant un maintien de la fluidité des relations économiques. A défaut, il serait indispensable d'accompagner au mieux les exportateurs de la région.

La libre circulation des personnes sera au centre des négociations sur le Brexit. Le risque pour la Bretagne réside dans un possible rétablissement de l'obligation de disposer d'un visa pour se déplacer d'un Etat membre de l'UE vers le Royaume-Uni et inversement. Dans cette dynamique de fermeture des frontières, des permis de travail et/ou de résidence pourraient être réinstaurés pour les personnes venant de l'UE qui souhaiteraient étudier, travailler ou vivre au Royaume-Uni. L'inverse serait probablement appliqué aux Britanniques. Cela aurait un impact très direct sur le tourisme, les entreprises à capitaux franco-britanniques, les résidents britanniques en Bretagne, les mobilités étudiantes ainsi que sur le transport maritime et aérien transmanche.

La question de la circulation des capitaux peut sembler plus lointaine. Elle pourrait néanmoins avoir des conséquences sur les sociétés basées en Bretagne dont une part du capital est détenue par des acteurs britanniques.

- **Echanges commerciaux et investissements : quelles conséquences pour la Bretagne ?**

Sur le plan du commerce international, **le Royaume-Uni est un partenaire important pour l'économie bretonne car il est source du premier excédent commercial de la région.** Il est récemment devenu le 3^{ème} pays pour l'export et le 8^{ème} pour l'import, représentant respectivement 8,2 % et 4,3 % des échanges avec la Bretagne. On observe une croissance nette des exportations bretonnes vers cette destination depuis 3 ans. Le Royaume-Uni est également le 3^{ème} investisseur étranger en Bretagne. Les investissements directs étrangers britanniques comptent pour 10 % du nombre de salariés employés par des entreprises à capitaux étrangers et 11 % en nombre d'établissements.

Le Brexit intervient donc dans une période où le Royaume-Uni est devenu un partenaire commercial très intéressant pour la Bretagne. L'incertitude quant au potentiel rétablissement de barrières tarifaires et non-tarifaires et aux futures règles encadrant la mobilité des personnes pourrait freiner le développement vers un marché porteur et proche géographiquement pour les entreprises bretonnes.

Par ailleurs, la parité monétaire ayant un effet direct sur la compétitivité des produits bretons, certaines entreprises sont inquiètes. Elles craignent que leurs importateurs britanniques, voyant leurs propres marges diminuer, exercent des pressions sur les prix et leur demandent de « *partager l'addition* ». **Cela aurait alors un impact direct sur les marges des producteurs bretons avec un risque accru sur les productions à faible valeur ajoutée.** Les entreprises de Bretagne exportatrices pourraient alors être contraintes de trouver d'autres marchés et la progression des exportations outre-manche risquerait d'être fortement ralentie.

De surcroît, la dépréciation de la monnaie britannique s'impose à l'ensemble des producteurs de la zone euro.

Pour y faire face, les concurrents européens pourraient se positionner de manière très agressive sur le marché français ou dans d'autres pays où les entreprises bretonnes sont implantées. La pression sur les prix serait ainsi globalement accrue sur un marché européen déstabilisé.

A ce stade, il ne s'agit que d'inquiétudes car on n'observe pas encore d'indication objective de flux altérés. La Bretagne n'a aucun intérêt à ce qu'une crise économique au Royaume-Uni engendre des pertes de marchés. D'autant que le marché britannique absorbe beaucoup de produits de PME bretonnes qui ne pourront pas se repositionner rapidement sur d'autres marchés.

→ La négociation entre l'UE et le Royaume-Uni devrait être globale. **La Bretagne devra être attentive à ce que les intérêts des entreprises régionales soient bien portés au niveau national afin que certains domaines ne soient pas oubliés dans la négociation européenne.**

- **Quelles conséquences sociales ?**

En Bretagne, 50 entreprises dépendent de centres de décisions basés au Royaume-Uni, représentant environ 3700 emplois. Le Brexit pourrait à terme complexifier les relations entre les sites des deux côtés de la Manche.

Il n'est pas encore possible à ce stade d'analyser précisément les conséquences sociales et en matière d'emploi. Mais les différents enjeux sectoriels identifiés dans ce rapport pourraient avoir des conséquences négatives sur l'emploi si les prévisions les plus pessimistes venaient à se réaliser. Les secteurs les plus exposés sont le transport transmanche, le secteur de la pêche et sa chaîne de distribution, les filières agricoles déjà en difficulté, les industries agroalimentaires, l'emploi saisonnier dans le domaine touristique, l'emploi dans le commerce et les services en Centre-Bretagne ou encore les emplois soutenus via des financements européens.

→ **Si aucune conséquence n'a été identifiée pour le moment dans l'industrie (autre qu'agroalimentaire), il importera d'être vigilant dans ce domaine pourvoyeur de nombreux emplois sur le territoire.**

- **Coopérations et programmes européens**

La sortie du Royaume-Uni de l'UE aura des conséquences considérables sur les programmes européens construits au cours des six dernières décennies. Les effets ne seront sans doute pas négligeables en Bretagne, à la fois en matière de politiques publiques comme sur les financements européens dont bénéficient la région et ses habitants. Le Brexit pourrait aussi entraîner la non-éligibilité des partenaires britanniques de la Bretagne dans les projets de coopération.

Entre 2007 et 2013, 80 % des projets de coopération territoriale européenne (Interreg) auxquels participaient des acteurs bretons impliquaient également des partenaires britanniques. Le Brexit se traduirait donc de fait par le retrait d'un partenaire de poids pour la Bretagne. Le programme transfrontalier France-Manche-Angleterre, majeur pour la région, semble condamné à disparaître.

Le Brexit conduira probablement à une réduction du budget global de la politique de cohésion par diminution ou disparition de la contribution britannique. De plus, le retrait des régions britanniques aura un effet mécanique avec de possibles répercussions sur les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)³ attribués à la Bretagne.

L'UE propose aussi des programmes d'action communautaire qui financent des projets dans de nombreux domaines. Les conséquences devraient être immédiates après le Brexit avec une non-éligibilité des partenaires

3 FEAMP, FEADER, FEDER, FSE

britanniques. Or ils sont des partenaires majeurs pour la Bretagne sur certains programmes.

→ **Au-delà de la seule question financière, c'est toute la dynamique de collaboration entre partenaires bretons et britanniques sur des projets partagés qui pourrait être remise en cause.** Les apports de cette réflexion collective seraient diminués et les deux territoires y perdraient. Il sera nécessaire de chercher les moyens de préserver ces échanges transmanche. **Enfin, de nombreux acteurs du territoire souhaiteraient que le Brexit serve d'impulsion à la redéfinition d'un projet politique européen et soit ainsi l'occasion de repenser certaines politiques publiques telles que la politique agricole commune ou la politique commune de la pêche.**

- **Le poids de l'incertitude**

La première conclusion du CESER réside dans le poids considérable que l'incertitude induite par le Brexit a sur les activités du territoire. Les doutes qui pèsent sur les investisseurs et les acteurs socio-économiques se font d'ores et déjà ressentir. La prise de risque, ou même la simple prise de décision, est souvent frileuse voire parfois gelée. La crainte et l'incertitude peuvent en soi conduire à prendre des décisions qui ont des conséquences plus graves encore que celles dont on cherche à se préserver.

→ **Dans ce contexte, il faudra accompagner et informer au mieux les acteurs socio-économiques dans les deux années à venir afin de limiter le risque majeur d'anticipations auto-réalisatrices.**

2. Des enjeux sectoriels

- **Le domaine maritime**

Les enjeux maritimes, et plus particulièrement ceux de la filière de la pêche, sont une problématique majeure identifiée par le CESER au cours de son travail. Les espaces maritimes sont par définition des espaces partagés, la Bretagne et le Royaume-Uni sont donc très connectés en raison de leur proximité géographique et de leur frontière maritime.

La pêche et le secteur économique qui en dépend pourraient être fortement affectés par le retrait du Royaume-Uni de l'UE en termes d'accès aux zones de pêche, de répartition des quotas de pêche, de réglementations européennes, de marché des produits de la mer... Les conséquences qui découleront du Brexit s'imposeront à l'ensemble des acteurs de la filière de la pêche (mareyeurs, grossistes, poissonniers détaillants, conserveries et entreprises hali-alimentaires, grande distribution).

Le premier risque identifié concerne la pêche hauturière dont les zones de pêche sont susceptibles d'être réduites si le Royaume-Uni choisissait de renationaliser ses eaux territoriales. Compte tenu de l'importance des activités de pêche des navires bretons dans les eaux britanniques, les conséquences du Brexit pour la pêche bretonne pourraient être importantes. A terme, tous ces changements pourraient entraîner une réduction des captures et rendre difficile le maintien en activité de certains navires. Les conséquences sur l'emploi dans la filière de la pêche en Bretagne pourraient être majeures.

Par ailleurs, la dépréciation de la livre consécutive au Brexit est un enjeu majeur pour le marché des produits de la mer. Un regain de compétitivité-prix pour le Royaume-Uni pèserait fortement à la baisse sur les prix pour les pêcheurs bretons alors que la dynamique était positive depuis deux ans avec une appréciation des prix.

Le Brexit aura également des conséquences indirectes en matière de gouvernance maritime et de planification spatiale maritime. Il intervient à un moment où l'UE tente de renforcer son rôle et son positionnement au niveau international sur les questions maritimes (politique maritime intégrée, stratégie pour le milieu marin,

planification). La sortie du Royaume-Uni pourrait affaiblir la position de l'UE dans le domaine et compliquer cette dynamique en construction.

Elle pourrait aussi déstabiliser les relations entre le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) et son principal partenaire britannique le « *UK Hydrographic Office* » en matière de cartographie maritime et de données côtières.

Le CESER n'a pas identifié de risque majeur à court terme pour la Bretagne dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR). Il conviendra néanmoins d'observer avec attention les évolutions à venir. Les projets de connexions sous-marines visant à faciliter le marché de la production et de la consommation électriques entre la France et le Royaume-Uni pourraient être remis en cause.

Enfin, les acteurs de la formation maritime craignent une concurrence exacerbée de la part du Royaume-Uni, liée à des stratégies de dumping suite au Brexit.

→ **Les conséquences du Brexit sur la pêche professionnelle sont difficiles à évaluer à ce jour, mais potentiellement importantes, et il est primordial que ce secteur ne soit pas isolé dans le débat par rapport à des sujets considérés comme prioritaires. Un équilibre devra être recherché entre les futures conditions d'accès aux eaux britanniques et les conditions d'accès des produits britanniques au marché de l'UE.**

- **Transport maritime et aérien transmanche**

Les acteurs du transport transmanche restent dans l'expectative suite au résultat du référendum. De multiples facteurs se conjuguent et pourraient affaiblir durablement les flux de passagers et de fret entre la Bretagne et le Royaume-Uni. Le climat d'incertitude pourrait être pénalisant à très court terme.

La baisse du cours de la livre amoindrit le pouvoir d'achat des Britanniques, réduit leur capacité à venir en Bretagne et affecte le transport de personnes. De plus, le modèle économique de certaines compagnies dépend directement de la parité monétaire. Par exemple, la Brittany Ferries tire 80 % de son chiffre d'affaires de l'activité « *passagers* ». Plus de 80 % d'entre eux sont britanniques et règlent en livres, alors que l'entreprise effectue 100 % de ses dépenses en euros. Si la situation perdurait, le manque à gagner serait inquiétant.

Ensuite, la réinstauration potentielle de barrières tarifaires ou non-tarifaires pourrait avoir des effets sur les échanges commerciaux transmanche et engendrer une baisse du transport de fret. Enfin, une complexification des règles de mobilité et de libre circulation signifierait probablement une diminution des flux de personnes entre les deux rives de la Manche. Or les transporteurs dépendent de ces mouvements de personnes et une baisse du flux de passagers affecterait toutes les compagnies de transport transmanche. Cela pourrait, à terme, conduire à la disparition de lignes aériennes non rentables.

→ **De manière générale, toute entrave à la circulation pénalise le secteur du transport. Si aucun effet concret n'a pour l'instant été observé, les répercussions du Brexit pourraient être importantes.** Dans le cas d'un Brexit dur, une spirale négative risque de se mettre en place : si le Brexit et la baisse de la fréquentation touristique peuvent affecter très directement le transport transmanche (maritime ou aérien), les difficultés auxquelles il est confronté (disparition potentielle de liaisons aériennes ou augmentation des tarifs de transport pour compenser les difficultés) peuvent elles-mêmes avoir des conséquences négatives sur la fréquentation touristique en Bretagne.

- **Agriculture et industrie agroalimentaire**

Dans le domaine agricole, les relations commerciales entre la Bretagne et le Royaume-Uni sont anciennes. Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont extrêmement imbriqués entre les deux côtés de la Manche et ils pourraient souffrir de la rupture provoquée par le Brexit. 36,8 % des exportations totales de la Bretagne concernent les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire. Le Royaume-Uni est le 5^{ème} client de la Bretagne et les échanges atteignent chaque année 325 millions €. Il représente 8 % des exportations agroalimentaires bretonnes, une part de marché qui reste stable depuis 5 ans. D'après la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, les productions les plus sensibles sont la viande porcine et les légumes.

Le Brexit intervient dans une période complexe pour le monde agricole. Le contexte international n'est pas favorable : embargo russe depuis 2014, instabilité du pourtour méditerranéen, baisse régulière des exportations vers l'Italie et la Grèce... Ces facteurs internationaux, couplés à une crise agricole majeure ces dernières années, ont fragilisé ce secteur. Les incertitudes provoquées par le Brexit amplifient les craintes déjà fortes de certains producteurs. **Pour les productions agricoles, ce sont à la fois la dépréciation de la livre et les éventuelles barrières tarifaires ou non-tarifaires qui sont à craindre. Pour les métiers de l'agroalimentaire, le principal risque à court terme est lié à la perte de compétitivité induite par la baisse de la livre.** Or le Royaume-Uni constitue une destination rentable et régulière.

Le CESER constate une différence importante des risques entre les produits bruts et les produits transformés. Les productions à faible valeur ajoutée pourront difficilement absorber une potentielle baisse des tarifs liée aux évolutions monétaires. De plus, la mise en place d'entraves à la circulation des biens risquerait de déstabiliser indirectement le marché en renforçant la concurrence entre producteurs européens au sein de l'UE.

La question de l'avenir de la Politique agricole commune de l'UE est également posée. Le Brexit pourrait conduire à une diminution du budget de la PAC dans la mesure où le Royaume-Uni était contributeur net. En revanche, les Britanniques ayant toujours été de farouches opposants à la PAC et à ses règles de régulation des marchés, le Brexit pourrait permettre une réorientation de cette politique.

- **Tourisme**

Immédiatement après le vote, la question du tourisme est apparue préoccupante en raison de l'importance de la fréquentation touristique britannique en Bretagne. Le Brexit intervient de surcroît dans un contexte sécuritaire difficile pour le tourisme français suite à des événements dramatiques indépendants (attentats de Paris, Nice, Rouen...) qui ont récemment fragilisé ce secteur et ont conduit à une diminution massive des arrivées en France.

En Bretagne, 15 % des nuitées sont le fait de touristes étrangers dont 85 % sont européens. Il s'agit de la seule région de France où les Britanniques sont à la fois la 1^{ère} clientèle étrangère en hôtellerie classique et en hôtellerie de plein-air. Ils représentent 22 % des nuitées étrangères dans les hôtels et 38 % dans les campings. La région de Saint-Malo, la Baie du Mont St Michel et la Cornouaille sont les territoires privilégiés par les Britanniques.

La parité monétaire est une réelle source d'inquiétude pour les acteurs du tourisme dans la région. Elle pourrait entraîner à la fois une diminution de la fréquentation touristique britannique et une baisse importante du pouvoir d'achat sur place. La limitation de la circulation des personnes et la réinstauration de visas pour les Britanniques voyageant au sein de l'UE serait un coup dur pour le tourisme continental. Par

ailleurs, l'éviction des Britanniques des programmes européens mettrait un terme à certains projets de coopération structurants pour le territoire.

A court terme, la Bretagne est potentiellement plus exposée que le reste de la France en raison de l'importance des visiteurs britanniques. L'ensemble du secteur du tourisme pourrait être concerné (hébergements, restaurants, équipements de loisirs, transport, commerce...) avec des conséquences directes en termes de retombées économiques et d'emploi pour la région.

→ **Il sera important de suivre les évolutions du cours de la livre, principal facteur d'influence sur la décision de venir en Bretagne et sur les dépenses sur place. A moyen terme, des difficultés majeures pourraient apparaître si les futures conditions de mobilité entre le Royaume-Uni et l'UE se durcissaient.** Il semble pertinent de maintenir, voire de renforcer les stratégies marketing et de promotion de la région sur le marché britannique. Cependant, à long terme, cette clientèle devrait maintenir son intérêt pour la Bretagne car elle est très sensible à la qualité de l'accueil.

- **Recherche / Enseignement supérieur**

Il existe dans ce domaine de fortes collaborations entre le Royaume-Uni et la Bretagne. Sur le précédent programme européen de financement de la recherche (FP7), les acteurs bretons ont participé à 256 projets pour un montant de 94,5 millions €. Le Royaume-Uni était impliqué dans 74 % des projets collaboratifs associant des partenaires bretons. Les coopérations de recherche sont particulièrement nombreuses sur les thématiques communes à la Bretagne et au Royaume-Uni ou liées aux espaces partagés entre les deux territoires. Suite au Brexit, leur financement sera-t-il assuré ?

Le potentiel retrait du Royaume-Uni des programmes de recherche européens pourrait avoir des effets sur la dynamique de recherche de la Bretagne. Les structures de recherche au Royaume-Uni sont très organisées pour capter des financements. Ce lobbying bénéficie indirectement à la recherche bretonne à travers tous les projets collaboratifs. Le Brexit pourrait donc engendrer à terme une baisse des allocations européennes en Bretagne.

Par ailleurs, si les financements attribués à la politique de cohésion venaient à être diminués, cela pourrait avoir des conséquences sur le financement de la recherche via les FESI. L'incertitude concernant l'avenir des programmes de coopération territoriale, auxquels des régions britanniques sont éligibles, provoque d'ores et déjà des ralentissements dans certains projets. La disparition des partenaires britanniques dans la CTE provoquerait une perte nette de projets pour les structures de recherche en Bretagne qui coopèrent massivement avec le sud du Royaume-Uni.

Mais selon l'issue des négociations sur le Brexit, ses effets seront très différents. Il est tout à fait imaginable que le Royaume-Uni choisisse de contribuer aux dispositifs européens pour la recherche et l'enseignement supérieur après sa sortie, d'autant qu'il en est largement bénéficiaire aujourd'hui. En revanche, des entraves à la circulation des personnes pénaliseraient la mobilité indispensable des chercheurs et des étudiants.

→ **Les avis des acteurs consultés par le CESER sont très partagés dans un domaine dans lequel le Brexit pourrait porter atteinte à la mobilité des personnes, mais ils sont unanimes sur la nécessité de préserver les échanges avec le Royaume-Uni.** Dans l'hypothèse où il cesserait sa participation aux dispositifs européens, les conséquences seraient immédiates et massives sur le financement de la recherche en Bretagne.

- **Les résidents britanniques en Bretagne**

La mobilisation des résidents britanniques en Bretagne a été très importante au cours de cette étude. Leur

nombre est estimé à 13 000 dans la région, ce qui représente 0,4 % de la population. Ils sont notamment installés dans les zones rurales du Centre-Bretagne et représentent une part importante de la population de certaines communes. On décompte également environ 10 000 résidences secondaires détenues par des Britanniques dans la région.

Le Brexit suscite des craintes fortes pour ces résidents. La majeure partie d'entre eux perçoivent des revenus en livres et leur pouvoir d'achat dépend donc de la parité monétaire. Or la livre a chuté d'environ 15 % suite à l'annonce du Brexit. A moyen terme, les populations britanniques immigrées en Bretagne pourraient aussi être concernées par les restrictions à la libre-circulation des personnes. Les résidents britanniques font également part de craintes sur l'accès au système de protection sociale et de santé.

Le départ éventuel de ces résidents britanniques serait très problématique pour certaines communes bretonnes, en premier lieu pour l'économie présenteielle. Certains territoires vivent largement grâce à l'activité liée à leur présence ; un pouvoir d'achat en baisse entraînerait une diminution de la consommation sur place. Cela concerne, par exemple, le secteur de l'immobilier spécialisé dans les achats et ventes destinés au marché anglo-saxon ou encore les entreprises du BTP. Dans les communes où la part de Britanniques est importante, le commerce de proximité ressentirait fortement ces éventuels départs ou une baisse continue du pouvoir d'achat. Il ne faut pas non plus négliger le poids que des départs pourraient avoir en matière d'aménagement du territoire ; la vitalité de certaines zones en déclin dépend de la présence des résidents britanniques.

Des départs provoqueraient également une baisse des activités engendrées par le tourisme familial, affaiblissant ainsi le nombre de passagers pour les compagnies de transport transmanche aériennes et maritimes. Enfin, le départ de résidents pourrait avoir un effet indirect sur le service public en Centre-Bretagne. Les communes dans lesquelles ils sont installés perçoivent des revenus fiscaux liés à leur présence permanente ou secondaire. Des écoles ont aussi pu maintenir des classes ouvertes grâce aux familles de jeunes expatriés.

→ **Il ne s'agit pas uniquement d'une question économique mais aussi d'une question sociale, humaine et culturelle ayant un impact direct sur la vie de ces 13000 personnes et des communes où elles sont installées.** Afin d'aider cette population à rester dans la région, une démarche proactive et un accompagnement seront à mettre en place rapidement.

- **Environnement**

Les associations environnementales basées en Bretagne redoutent une complexification de leurs échanges avec leurs homologues d'outre-manche. Les collaborations les plus structurées, permises par les programmes européens, pourraient être remises en cause. Le Brexit pourrait mettre un terme à l'effet d'entraînement dont les structures bretonnes bénéficient grâce à la capacité d'impulsion et d'expertise des Britanniques. Leur savoir-faire dans le montage de projets européens et leur habilité à capter des financements bénéficiaient indirectement à la Bretagne notamment sur les projets de coopération territoriale ou sur le programme LIFE.

- **Les secteurs pour lesquels les informations dont le CESER dispose ne permettent pas d'identifier précisément les enjeux**

Les éléments obtenus par le CESER ne lui permettent pas d'émettre un avis éclairé sur les conséquences du Brexit pour le secteur de l'industrie (hors agroalimentaire). Néanmoins, il recommande une vigilance accrue sur les questions de l'industrie automobile et notamment sur les PME.

A ce jour, l'inspection académique ne fait pas part d'inquiétudes particulières concernant l'éducation dans les 1^{er} et 2nd degrés. La principale difficulté pourrait être liée au possible retrait du Royaume-Uni du programme

européen de mobilité Erasmus +. En revanche, il faudra être vigilant sur les autres volets de la mobilité des apprenants : formation professionnelle, apprentissage, stages...

Enfin, la politique européenne de sécurité et de Défense commune pourrait être affectée par le départ d'un Etat disposant d'une force armée majeure, ce qui pourrait également déséquilibrer l'industrie de Défense. En l'absence d'éléments tangibles, le CESER n'est pas en mesure de s'exprimer sur cette question.

3. Des enjeux géographiques

Les négociations autour du Brexit ne sont pas assez avancées pour analyser précisément ses conséquences en Bretagne d'un point de vue géographique. La répartition des activités sur le territoire et l'éventail des secteurs potentiellement exposés rend complexe une lecture territoriale. Il existe un risque partout où les activités sont en lien avec le Royaume-Uni.

Au regard de la présentation faite des enjeux transversaux et sectoriels, **le CESER en conclut qu'aucun territoire ne devrait *a priori* être totalement épargné dans le cas d'un Brexit dur.**

Les éléments obtenus à ce jour permettent néanmoins de dégager les risques qui se concentrent sur certaines zones : **la Bretagne nord** pour sa proximité immédiate avec le Royaume-Uni, **le Centre-Bretagne** pour la présence importante de résidents britanniques, **les deux métropoles** pour la concentration d'activités qui s'y trouvent et notamment l'enseignement supérieur et la recherche, **et les zones côtières** en raison de l'exposition de l'ensemble des activités maritimes et de la forte fréquentation touristique.

La Région Bretagne devra également être très attentive aux conséquences que pourrait avoir le Brexit dans les régions voisines, notamment les régions de la façade Manche et de la façade atlantique.

4. Perspectives

- **Des opportunités pour la Bretagne ?**

Dans un contexte incertain dépassant très largement le périmètre de la Bretagne, il n'est pas aisé d'identifier et de caractériser les éventuelles opportunités. Néanmoins, quelques pistes de réflexion ont émergé au cours des travaux du CESER.

La Bretagne pourrait attirer des entreprises à capitaux étrangers extra-européens basées au Royaume-Uni qui chercheraient à se relocaliser au sein d'un Etat membre de l'UE afin d'accéder facilement au marché commun. Dans l'hypothèse où des barrières tarifaires seraient établies, des entreprises britanniques s'inscriraient peut-être dans la même démarche. La Bretagne pourrait alors profiter de ses liens forts avec des partenaires britanniques pour les convaincre de s'implanter dans la région, et de la dynamique nouvelle permise par l'accessibilité de la Bretagne à grande vitesse.

Par ailleurs, la réinstauration de barrières tarifaires ou non-tarifaires pourrait engendrer une perte de compétitivité pour les entreprises britanniques. Dans les secteurs sur lesquels les entreprises bretonnes et britanniques sont en concurrence, une opportunité émergerait potentiellement de gagner des parts de marché pour les entreprises régionales.

Plus largement, le Brexit ouvre la porte à une redéfinition des politiques européennes. Ce vote de rejet du projet européen doit servir de « déclic » pour lancer une réflexion en profondeur sur les objectifs communs des 27 Etats membres et sur les attentes des citoyens européens.

- **Préconisations : quelques pistes...**

La négociation autour des modalités et du calendrier du Brexit sera large et impliquera de nombreux acteurs. Il est important que les autorités locales et régionales prennent leur place dans la discussion. La Bretagne aura un rôle à jouer car elle est directement concernée du fait de sa frontière commune avec le Royaume-Uni.

Un suivi des conséquences du Brexit dans la région sera indispensable, en lien avec les conséquences identifiées dans les régions voisines. Le CESER propose de poursuivre son travail d'analyse consistant à observer les signaux faibles et fera des propositions plus détaillées ultérieurement, s'appuyant sur la mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire.

Par ailleurs, des actions pourraient être menées dès aujourd'hui en Bretagne pour limiter les effets du Brexit voire en saisir les opportunités. Il faudra soutenir les démarches visant à attirer des entreprises étrangères en Bretagne, informer et mobiliser les acteurs socio-économiques bretons tout en mettant en place des mesures d'accompagnement quand cela s'avérera nécessaire.

Des démarches devront être effectuées pour continuer à attirer les touristes britanniques en Bretagne, tandis que des mesures spécifiques seront à envisager pour permettre aux résidents britanniques de rester vivre dans la région.

Sur le plus long terme, il sera indispensable de maintenir au maximum les coopérations transmanche existantes. Une réflexion devra être menée sur l'avenir des politiques européennes notamment la politique de cohésion, la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et le programme de soutien à la recherche.

Enfin, le Brexit conduit plus largement à une réflexion sur la construction et la citoyenneté européennes. La Région Bretagne doit y prendre pleinement sa place, poursuivre et amplifier ses actions de sensibilisation.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne

Nombre de votants : 107

Ont voté pour l'avis du CESER : 107

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de M. Franck PELLERIN</h2> <h3>Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)</h3> <p>Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne</p>
---	---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport du CESER sur les enjeux du BREXIT pour la Bretagne établit un état des lieux précis des conséquences potentielles sur le secteur agroalimentaire, de la décision britannique de sortir de l'Union Européenne.

En effet, le Royaume Uni est le 5^{ème} client de la Bretagne en matière agricole et agroalimentaire avec 8 % des 4 milliards d'€ d'exportations agricoles bretonnes.

L'agriculture, socle de l'économie bretonne, représente 8,6 milliards de chiffre d'affaires.

La fonction exportatrice de l'agriculture bretonne est donc essentielle et doit être préservée et encouragée, notamment par le Conseil Régional de Bretagne.

Au-delà des échanges commerciaux, le BREXIT aura des conséquences sur la Politique Agricole commune, première politique européenne totalement intégrée et sur les négociations à venir de la PAC post 2020.

Les conséquences sur la PAC seront d'abord financières puisque le Royaume Uni était contributeur net de cette politique à hauteur de 3 milliards d'€, mais également structurelles pour la définition des orientations européennes pour la période post 2020. En effet, le Royaume Uni est traditionnellement opposé à tous les dispositifs européens de régulation ou d'intervention sur les marchés.

Dans le contexte agricole actuel difficile, alors que la mondialisation des échanges, la volatilité croissante des prix, les distorsions de concurrence intra européennes, affaiblissent l'agriculture française et bretonne, la sortie du Royaume Uni de l'Union européenne et donc des prochaines négociations PAC, peut apparaître comme une opportunité pour l'économie agricole bretonne.

Pour cela, il sera nécessaire d'accompagner les reprises exportatrices vers le Royaume Uni dans l'objectif de faire évoluer leurs pratiques commerciales et leurs offres de produits pour : soit s'adapter aux nouvelles modalités d'échanges avec les britanniques ; soit capter de nouveaux marchés pays tiers.

A l'issue de la 2^{nde} guerre mondiale, le fait européen s'est construit notamment sur l'organisation et la structuration de l'agriculture européenne dans l'objectif de nourrir les européens et d'éviter que l'Union européenne soit l'origine de nouveaux conflits mondiaux.

Aujourd'hui, cet objectif est atteint. La décision britannique de sortir de l'Union ne doit pas être le prétexte pour faire moins d'Europe en matière agricole, mais au contraire doit être l'opportunité de penser la prochaine PAC avec des outils nouveaux dans le respect des objectifs initiaux du traité de Rome.

Le Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion sur le 2nd pilier de la PAC actuelle, doit accorder une vigilance toute particulière au secteur agricole pendant cette période de transition.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jacques UGUEN Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT salue le travail effectué, dans un délai très court, par le groupe Europe élargi du CESER et la forte implication de la cheffe de pôle, dans ce dossier, qui devait répondre à la saisine du président du conseil régional quant aux conséquences du BREXIT sur l'économie régionale.

Même si la CFDT regrette le choix des électeurs britanniques, ce choix doit être respecté. Pour la CFDT cette victoire du BREXIT va provoquer de nombreuses difficultés pour ce pays mais également pour l'Europe.

Dans le contexte britannique politique actuel en faveur de la dé-régularisation, il est fort à craindre que les droits sociaux qui ont pour origine la législation européenne soient revus très nettement à la baisse, ce qui ne manquerait pas de provoquer une sorte de dumping social préjudiciable aux salariés britanniques mais également avec des répercussions sur les entreprises françaises qui travaillent avec le Royaume Uni et donc sur leurs salariés.

La CFDT souhaite dans cette intervention souligner les secteurs qui lui semblent les plus exposés par la décision britannique sans négliger les autres.

Le Tourisme :

Le tourisme est générateur d'emplois en Bretagne. Liés à la présence des touristes sur le territoire, ces emplois sont non délocalisables et la croissance des emplois touristiques est plus dynamique que celle des emplois en Bretagne (+1,7 %) comme celle du secteur marchand. Le tourisme constitue un vecteur essentiel dans le développement de l'attractivité de la Bretagne. Pour la CFDT ce secteur constitue un point de vigilance au regard de l'importance de la clientèle britannique qui représente la première clientèle étrangère en hôtellerie classique et en hôtellerie de plein air.

Le transport trans-manche :

Dans le transport trans-manche, pour la CFDT, une des premières conséquences de la sortie du royaume uni de l'Union Européenne, risque d'être les répercussions de la fluctuation du taux de change sur l'activité de la Brittany ferries.

Tous se rappellent que la baisse de la monnaie britannique en 2012 avait provoqué de graves difficultés à la compagnie. La CFDT avait à l'époque pris toutes ses responsabilités pour préserver l'emploi. Aujourd'hui la CFDT reste vigilante quant aux conséquences sur le long terme de ce BREXIT.

Les opportunités :

La Bretagne a des atouts à faire valoir : qualité de vie, un service public efficient, universités, centre de recherches, l'arrivée de la grande vitesse en 2017, etc. Autant d'atouts qui doivent être valorisés par le conseil régional pour favoriser l'installation en Bretagne d'entreprises établies au Royaume Uni, dans le domaine de la Fintech par exemple, mais également les centres de recherches britanniques en lien avec les universités bretonnes.

En conclusion, ce vote interroge et pour la CFDT, l'Union Européenne doit impérativement redonner des perspectives d'avenir à ses citoyens. L'Europe sociale est à construire. Un nouveau projet européen doit donner aux pays qui le veulent les moyens d'aller plus loin dans une coopération et une solidarité qui les renforcent face aux défis du 21^{ème} siècle : mutation technologique, changement climatique, prise en compte des pays émergents, migration, développement durable. La Bretagne fortement européenne doit prendre sa place dans ce projet.



Intervention de M. Jean-François LE TALLEC Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La Bretagne a pris l'initiative de s'interroger rapidement et, disons-le, avant les autres, sur les conséquences potentielles du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Le travail a été difficile mais fructueux et nous pouvons nous en féliciter. Difficile, car, nous le ressentons tous, le départ du Royaume-Uni est un bouleversement politique d'ampleur internationale que personne, au fond, ne maîtrise vraiment. Il en est d'autant plus délicat, à l'échelle de la Bretagne, d'en prévoir les conséquences et la manière de s'en prémunir.

Mais fructueux aussi. Cette démarche portée par notre assemblée nous a permis à tous de porter collectivement et dans des délais très courts un regard global sur les risques et les éventuelles opportunités que le Brexit représente pour la Bretagne.

Bon nombre d'entreprises peinent à mesurer les conséquences pour leurs activités, en dehors, bien sûr, de celles directement impactées par les variations de taux de change. Mais nous avons identifié rapidement les secteurs économiques les plus exposés au premier rang desquels la pêche, le tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire.

Il nous appartient de capitaliser sur ces travaux et de rester attentif aux évolutions de ce dossier. Mais des actions peuvent également être initiées dès à présent. Nous en citerons deux :

Tout d'abord, déployer rapidement un programme d'accompagnement en faveur des entreprises ayant une activité à l'import/export vers le Royaume-Uni. C'est une démarche indispensable.

Ensuite, mobiliser Bretagne Commerce International pour une démarche proactive en direction d'entreprises installées au Royaume-Uni, disposant d'une activité à l'international, et en quête de nouveau site en Europe. D'autres territoires le font ou le feront, la Bretagne ne doit pas se laisser distancer.
Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Serge LE QUÉAU Union régionale Solidaires de Bretagne

Si la décision de la Grande-Bretagne de quitter l'Union européenne a été une surprise et un coup de semonce pour les dirigeants et les élites européennes, elle était pourtant bien prévisible, comme étaient prévisibles les votes des Pays Bas et de la France en 2005 contre le Traité Constitutionnel Européen ou le rejet en 2014 par le peuple Grec des plans d'austérité que l'Union Européenne voulait lui imposer.

A chaque fois tous ces votes expriment clairement le même rejet par les peuples, d'une Europe de l'austérité, de la déréglementation du travail, du démantèlement des services publics, de l'accroissement des inégalités sociales, le rejet d'une Europe qui ne défend plus l'intérêt général, mais qui se met au service exclusif de la finance et du capital.

Après le Brexit, il est plus que temps que les dirigeants et les élites européennes descendent de leur tour d'ivoire et ouvrent enfin en grand leurs yeux et leurs oreilles pour comprendre ce qui se passe réellement en Europe. Ce qu'ils devraient comprendre, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui souffrent et se désespèrent en Europe sous la pression des politiques néolibérales.

Trop de gens perdent leurs emplois, trop de gens vivent dans la précarité ou voient leur niveau de vie baisser. Trop de gens s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants, qui s'annonce, si rien ne change, encore plus précaire que leur propre existence.

Mais ce vote a aussi exprimé clairement une profonde défiance à l'égard d'institutions non élues et la volonté des citoyen-ne-s de faire entendre leur voix. L'incapacité de l'Union européenne à répondre aux exigences démocratiques des peuples est certainement aussi une des causes de la crise sans précédent qu'elle traverse aujourd'hui. Il devient de plus en plus évident que l'Union Européenne doit changer radicalement, se refonder ou risquer la faillite et la désintégration.

Dans ce contexte alarmant, ce ne sont pas l'intervention du Président de Fondation Robert Schuman Jean Dominique Giuliani, prononcée lors de la journée thématique «Le Brexit et après», organisée le 17 octobre dernier, dans cet hémicycle qui peuvent être de nature à nous rassurer. Ce jour là, nous avons pu constater ce jour là, c'est toujours le déni de la réalité qui prévaut au sein des élites européennes.

Comme dans les années trente l'extrême droite est partout en embuscade en Europe, et au Royaume Uni comme ailleurs elle instrumentalise la colère populaire bien légitime en désignant réfugié-e-s et immigré-e-s comme boucs-émissaires. Or ce sont bien les ravages de l'austérité, la remise en cause de la démocratie, la destruction des services publics qui sont responsables des maux des peuples européens, pas les réfugié-e-s et migrant-e-s!

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires réaffirme qu'il y a urgence à rompre radicalement avec l'orientation actuelle des politiques européennes : en finir avec l'austérité, développer les services publics, organiser la transition écologique et sociale et réduire ainsi les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes. Il faut abandonner définitivement les projets d'accords commerciaux non démocratiques tels que le TAFTA et le CETA et prendre des mesures drastiques pour remettre le système financier et les multinationales sous contrôle, en particulier en luttant contre l'évasion fiscale.

Pour éviter son naufrage, il faut reconstruire une Europe de la solidarité et de la coopération plutôt qu'une Europe de la compétition et de la concurrence exacerbée.

Si nous considérons que la saisine du CESER sur les enjeux du Brexit pour la Bretagne a été une heureuse initiative du Conseil Régional, nous considérons que le CESER doit continuer à travailler sur les dossiers d'actualité qui préoccupent grandement nos concitoyen(es).

Nous profitons de la présence de Madame Salami vice-présidente de la Région Bretagne pour rappeler qu'avec la CGT, la FSU, la Confédération Paysanne et la coordination Rurale nous avons demandé début octobre, que la Région demande officiellement au CESER d'identifier les enjeux et les impacts qu'aurait l'accord de libre échange Union Européenne/Canada, le CETA sur l'économie bretonne, s'il était signé.

Par ailleurs l'Union syndicale Solidaires demande également que le CESER organise dans les prochaines semaines en partenariat avec le Conseil Régional, le Centre Jean Monnet et la Maison de l'Europe une conférence-débat ouverte au public autour des enjeux que représentent les traités de libres échanges transatlantiques. Une telle conférence devrait être l'occasion d'organiser un débat contradictoires entre des partisans et des opposants de ces traités, permettant de mieux éclairer les élus et plus largement tous nos concitoyens.

Je vous remercie.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Il est indéniable que le 24 juin dernier nous avons été, pour la plupart d'entre nous, très surpris du résultat du vote des Britanniques. Très vite, la question des conséquences de ce vote s'est imposée à nous et je salue la réactivité du Président de la région Bretagne et sa décision de saisir le CESER afin d'éclairer les décideurs régionaux sur les enjeux du Brexit pour la Bretagne.

Je tiens à souligner la qualité du travail réalisé, qui nous propose à la fois, une vision globale des enjeux mais également une vision sectorielle assez fine.

Pour le secteur agricole et agroalimentaire breton, les échanges avec le Royaume-Uni sont anciens : souvenons-nous de ces « johnnies » qui depuis le 19^{ème} siècle se rendaient chaque année vendre leurs productions d'oignons outre-manche. 5^{ème} destination pour environ 8 % de nos exportations régionales, le Royaume-Uni se caractérise pour la Bretagne par des flux excédentaires, stables et réguliers. Ces flux pourraient être remis en cause dans un contexte où l'incertitude est de mise, où les causes de fluctuation se multiplient pour diverses raisons que je ne détaillerai pas ici.

Nos principales craintes sont liées à la problématique de la parité de monnaie entre la livre et l'euro, ainsi qu'à la mise en place d'éventuelles barrières tarifaires ou non tarifaires. En effet, si la livre devait se trouver dévaluée de façon marquée, cela, d'une part, impacterait notre compétitivité-prix et, d'autre part, pourrait avoir un effet sur le pouvoir d'achat des britanniques. Il nous faut suivre ces questions de près, ce que nous ferons notamment au travers de nos observatoires, et être capable d'identifier les signaux faibles d'éventuelles inflexions de la situation.

Mais ce vote de nos voisins Britanniques doit nous interpeller plus largement, nous obliger à nous questionner, à nous remettre en cause : comment en est-on arrivé là ? Quel projet européen voulons-nous ? Quels objectifs pour l'Europe ? Quel modèle social, économique ?

Ce coup d'arrêt nous impose de refuser ces discours qui voudraient laisser croire que l'Europe est à l'origine de tous nos problèmes et doit nous conduire à rebondir en matière de construction européenne. Dans notre secteur d'activité, les discussions en cours sur l'évolution de la Politique agricole commune seront une occasion de reposer nos fondamentaux.

Je tenais à souligner un dernier point. Nous nous interrogeons régulièrement sur les atouts et surtout sur les faiblesses que nous procure notre situation périphérique en Europe. Avec le départ du Royaume-Uni, le centre de gravité de l'Europe bouge et se déplace à l'est, renforçant notre caractère périphérique. Notamment pour cette raison, nous devons nous impliquer dans les négociations pour que les problématiques propres à la Bretagne soient connues et prises en compte.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

Force est de constater que le CESER, dans un temps relativement court, de juillet à décembre 2016, a su répondre à la sollicitation du Président du Conseil Régional concernant un dossier qui a une très forte connotation politique puisqu'il s'agit d'analyser les conséquences du choix du peuple Britannique qui a décidé de larguer les amarres d'un espace commun que représente l'Union Européenne.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le traitement de cette saisine régionale, a été couronnée d'un retour relativement significatif en terme de réponses d'un public assez large.

Le CESER peut légitimement apprécier cette "bibliothèque" de témoignages, soit écrits soit verbaux.

Les uns et les autres témoignent d'une réelle sincérité qui méritent d'être soulignés avec toute la pertinence qu'il se doit.

Est-ce à dire que notre instance a pu être ressentie comme un pivot de la démocratie participative serait peut-être présomptueux mais il est un fait que cet aspect des choses est pour le moins distinctif pour le souligner dans un monde actuel où l'instantanéité serait devenue la règle.

Conformément aux objectifs exprimés dans la lettre de saisine du Président du Conseil Régional, le CESER s'est conformé de tenter de dessiner d'une part, les potentialités de menaces principalement sur les enjeux économiques et sociaux par secteurs géographiques et domaines d'activités et, d'autre part, en optant pour une recommandation de veille en se limitant à des préconisations de raison pour notre Région.

Sans hiérarchie préalablement définie, il convient quand même de souligner que notre assemblée a pu dégager quelques pistes susceptibles d'être d'une certaine pertinence "politique" pour ne pas positionner le Conseil Régional dans un rôle d'unique spectateur.

Sans être exhaustif, ce rapport permet aux élus régionaux de se nourrir d'un travail approfondi pour agir en conscience.

L'exercice auquel s'est attaché le CESER met en évidence, ce sera la conclusion de la CGT, un réel questionnement:

Peut-on, collectivement, réfléchir à l'avenir des politiques européennes sans mettre au cœur de ces mêmes réflexions les êtres humains? Rien que ce questionnement rebat les cartes de ce qu'il convient de définir quand on traite de sujets qui sont le ciment de la vie collective des peuples.

Le CESER appelle d'ailleurs le Conseil Régional à positionner sa réflexion au regard des évolutions de ce dossier en occupant l'espace politique comme acteur et non simple commentateur.

Aucune intervention des membres de cette assemblée, aussi pertinente soit elle, ne pourrait dispenser de la lecture de ce rapport pour celles et ceux qui en sont les principaux destinataires.

C'est véritablement l'invitation de la CGT aux élus (es) régionaux.



Intervention de M. Gérald HUSSENOT
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
(CRPMEM)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de l'étude - par ailleurs très bien faite - sur les enjeux du Brexit pour la Bretagne. L'identification des risques potentiels, les chiffres et les données cartographiques se suffisent à eux mêmes pour traduire l'importance des conséquences sur l'économie bretonne - et pour le secteur des pêches maritimes en particulier - du retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne.

Je voudrais simplement insister sur la nécessité pour le CESER de Bretagne de relayer au plus haut niveau de l'Etat la nécessité de la prise en compte de cette question, dès l'entrée en vigueur des négociations.

En effet, pour l'ensemble des marchés, de l'accès aux zones de pêche ou des droits à produire, il ne faut pas s'attendre à des négociations paisibles avec les britanniques. Ils sauront monnayer leur retrait.

Nous demandons de négocier l'accès aux marchés européens contre l'accès aux eaux britanniques. Il n'est pas question que le secteur de la pêche soit la variable d'ajustement des négociations concernant les autres secteurs économiques.

Notamment, le prétexte particulier de la protection des océans via les aires marines protégées ou les zones de conservation marines dans les eaux britanniques ne devra pas servir d'alibi pour écarter les navires de leur zones historiques traditionnelles de pêche.

Il paraît donc urgent et vital pour le secteur d'envisager un accord futur de pêche dans les négociations et ce, dès la présentation de la demande de retrait par les britanniques.

Cette démarche vise d'abord une action auprès du Secrétariat d'État aux transports, à la mer et à la Pêche, à son Secrétariat Général en charge des affaires européennes et internationales et à sa Direction des Pêches Maritimes.

Elle vise aussi, à faire remonter la nécessité de renforcer la présence de la France au sein de La Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE) auprès de la Commission Européenne.

Elle concerne enfin la composition du groupe de travail créé par la Commission Européenne et que dirige en tant que négociateur en chef le commissaire Michel Barnier pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 du Traité de l'Union Européenne, afin de s'assurer que les intérêts maritimes aient bien été intégrés.

En outre, elle s'inscrit pleinement - et d'actualité - dans la volonté annoncée par la Région de renforcer en 2017 ses possibilités d'accompagnement et de flécher des actions auprès des autorités communautaires via la Délégation de la Bretagne à Bruxelles.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU félicitera tout d'abord l'ensemble des rédactrices et rédacteurs de ce très riche rapport sur les Enjeux du Brexit pour la Bretagne, et notamment les membres du groupe des Correspondants Europe qui en ont assuré la conduite. Compte-tenu des délais très courts, le vaste panorama proposé ici est remarquable. La FSU apprécie d'autant plus la qualité de ce travail, précis et nuancé, qu'elle avait eu, au départ, quelques doutes quant aux attendus et aux finalités de la saisine.

En dehors de la cartographie des risques et des analyses sectorielles proposées dans ce rapport, ce qui domine ici c'est tout de même la très grande incertitude dans laquelle nous sommes encore quant aux principaux effets à attendre du Brexit - cela aussi bien au plan monétaire que réglementaire ou tarifaire, ou encore des investissements et des échanges. Difficile par conséquent de se placer dans une démarche d'anticipation quand la portée et la nature exacte des changements ne peuvent être appréciées.

Au-delà de cette première observation, la FSU relève deux limites, certes relatives, à ce rapport. Premièrement, mais c'est évidemment un effet de perspective, on passe parfois un peu vite de l'échelon régional, voire interrégional, à l'échelon européen. Or, entre la modeste région Bretagne et l'Europe ou le vaste monde, il existe tout de même l'échelon national, et il n'est tout de pas inactif ni sans ressources, que ce soit pour peser dans les prochaines négociations avec le Royaume-Uni ou pour faire face aux différents aléas auxquels la Bretagne pourrait être confrontée.

Seconde limite selon nous, c'est la place assez modeste qui est faite aux coopérations. Il en est certes fait mention, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais c'est avant tout en tant que point de vigilance quant aux financements. Il est dommage qu'en réponse à la logique purement utilitariste du Royaume-Uni post- (et pré-) Brexit, on n'essaie pas davantage d'explorer les possibilités de coopérations nouvelles et d'entraide en Europe. S'il note à juste raison que l'expérience du Brexit doit interroger l'Europe dans son fonctionnement et ses orientations - bien davantage que des objectifs de coopération, ce rapport met presque exclusivement en avant les risques et les opportunités à attendre dans un cadre de concurrence accrue, cela non seulement entre le Royaume-Uni et l'Europe, mais aussi entre les « partenaires » européens eux-mêmes.

De cette observation on en tirera cette autre, guère réjouissante, que les institutions européennes n'ont décidément guère œuvré à surmonter la logique de profit et les confrontations agressives qui en découlent. Bien au contraire, celles-ci ont été exacerbées sous le double effet, d'une part, du principe de la « concurrence libre et non faussée » qui a livré à la seule loi du marché nombre de secteurs économiques stratégiques - minant ainsi les possibilités de régulations par les États - et, d'autre part, d'un « pacte budgétaire » mortifère pour la majeure partie des économies de la zone euro.

De ce point de vue, et même s'il y a incontestablement une ambiguïté du vote en faveur du Brexit, il est clair que, derrière le paravent du rejet des migrants et par delà les faux-semblants du débat, les ultra-libéraux-agressifs qui ont animé la campagne pour le Brexit, tout comme les ultra-libéraux-gouvernementaux, leurs adversaires sur le papier, partagent la même volonté de pousser un peu plus loin cette logique du marché.

Singulièrement, les responsables politiques européens n'ont pourtant pas hésité à emboîter le pas des faiseurs d'opinion pour rapprocher le Brexit d'une autre mobilisation, pourtant diamétralement opposée, celle des

citoyens européens et du parlement de Wallonie contre l'accord de libre-échange Euro-Canadien. Ainsi sous le dénominateur commun du « refus de l'unité européenne » ou encore de l'éternel combat, quasiment métaphysique, entre « l'ouverture » et « le repli sur soi », a-t-on tenté benoîtement d'enfumer l'opinion.

La réalité de la mobilisation des collectifs STOP-Tafat/Ceta est pourtant bien connue, et elle est tout autre : depuis des mois, des collectifs citoyens ont animé le débat public et n'ont cessé de demander des informations et des éclairages précis sur la préparation de cet accord, tant au plan national qu'au niveau des institutions européennes. Cette activité militante où sont impliqués des associations, des partis, des syndicats, a produit une véritable expertise citoyenne sur des questions essentielles touchant l'agriculture, la santé, l'environnement, etc.

Qu'on permette donc à la FSU de plaider une fois encore pour que, dans notre région où les instances de débat démocratique jouissent d'une grande vitalité et d'une grande crédibilité, une réflexion collective puisse être menée par les représentants de la société civile organisée, avec la même qualité et le même approfondissement des questions que l'excellent rapport qui vient de nous être présenté.



Intervention de M. Patrick CARÉ Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le document produit par le CESER sur les conséquences possibles du BREXIT sur la Bretagne nous semble être un bon document qui passe en revue les risques qui pèsent sur nombre de nos secteurs économiques, ainsi que sur nos territoires.

La lecture de ce document montre à quel point l'Union européenne a permis de favoriser les échanges internes, créant ainsi de véritables opportunités économiques, techniques, scientifiques, pour les populations, les entreprises, les universitaires, chercheurs, des pays membres.

Ce document montre aussi qu'une sortie de l'Union modifie considérablement les rapports commerciaux entre l'État membre sortant et le reste de l'Union, compte tenu des changements de parité monétaire, de l'émergence de nouvelles entraves aux échanges commerciaux, etc.

Nous apprécions tout particulièrement le rapport du CESER pour son réalisme en matière de compétitivité dans la mesure où il aborde à plusieurs reprises l'impact de la dévaluation de la livre sur l'euro, de l'ordre de 15 % à la mi-octobre 2016.

Nous sommes satisfaits que le CESER sorte ainsi du seul cadre régional pour aborder des questions économiques plus larges et qui ont des effets majeurs et très concrets sur la compétitivité relative des entreprises bretonnes.

Nous aurions toutefois apprécié qu'il approfondisse aussi cette question de la modification des compétitivités relatives des entreprises britanniques et françaises en abordant la question, qui prolonge la question monétaire, à savoir celle des dispositions qui ont déjà été prises et qui seront encore prises dans l'avenir, d'amélioration de la compétitivité des entreprises britanniques par une baisse des prélèvements obligatoires.

Or, si nous nous réjouissons que le rapport invite la Bretagne à engager une réflexion, je cite, « sur l'avenir des politiques européennes, la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et le programme de soutien à la recherche » et plus largement « à une réflexion sur la construction et la citoyenneté européennes », il nous semble également utile, et tout aussi nécessaire, de mener une réflexion sur la compétitivité de nos entreprises, notamment agricoles et industrielles.

Même si nous savons que ce sujet est à ce stade peu consensuel, nous estimons que si les autres sujets de réflexion peuvent être préconisés, celui-ci, déterminant pour l'avenir économique de la Bretagne, peut l'être tout autant.

Je vous remercie de votre attention